



DATE DE PUBLICATION : 13 mai 2019

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 3 octobre 2018 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Claudie LE GALL, directeur des Relations sociales et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laura DUFAY-KRULIK son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Relations sociales à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Mmes Claudie LE GALL et Mme Laura DUFAY-KRULIK peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction des Relations sociales.

Fait à Paris, le 13 mai 2019

Hervé GONSARD